

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 17 MAR. 2017

N/Réf. RDI/NS mh

Madame le Maire,

L'opération de dératisation que j'ai demandée à la Maire de Paris fin octobre 2016 n'a été lancée sur le Champ de Mars qu'à compter du mois de janvier dernier. J'ai depuis noté la présence de pièges sur ce site, mais le dispositif n'est actuellement pas assez dense pour limiter la présence des rats sur un espace qui accueille les touristes comme les familles.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO a annoncé récemment vouloir renforcer le maillage des pièges sur le Champ de Mars. Cette action est bien sûr nécessaire, mais elle intervient tardivement.

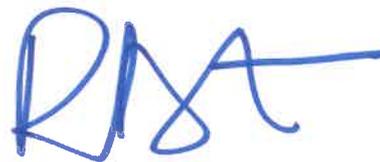
En tant que Maire du 7^e arrondissement, les usagers du Champ de Mars m'ont une nouvelle fois sollicitée pour procéder à une dératisation. Je compte donc agir sur les zones dans lesquelles la population de rongeurs est particulièrement inacceptable (présence d'enfants, de séniors).

L'entretien et la gestion du Champ de Mars relèvent de la Mairie de Paris. Je vous demande donc une dérogation pour pouvoir effectuer une opération de dératisation qui sera réalisée avec mes moyens de Maire d'arrondissement.

Je souhaite m'impliquer dans la nécessaire dératisation de cet espace et je sais pouvoir compter sur vous dans ce combat en faveur d'un espace public très apprécié des Parisiens.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à Vous



Rachida DATI

Madame Pénélope KOMITES
Adjointe au Maire de Paris
Chargée des Espaces Verts, de la Nature,
de la Biodiversité et des Affaires Funéraires

2017/0518

Pénélope KOMITES

Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Espaces verts, de la Nature,
de la Biodiversité et des Affaires funéraires
Conseillère de Paris et du 12^e arrondissement

Paris,

18 MAI 2017

Nos réf. : PK/KR/SR.2017.441

Madame la Ministre,

Par courrier du 17 mars dernier, vous avez souhaité attirer mon attention sur la présence de rats sur le Champ de Mars, malgré les actions mises en œuvre par la Ville, et solliciter une dérogation aux règles de compétence en vigueur afin de mobiliser les moyens de la Mairie du 7^{ème} arrondissement sur une opération de dératisation.

La Ville de Paris a engagé, fin 2016, un plan de dératisation de grande envergure qui mobilise une dizaine de directions de la ville. Ce dispositif comprend des actions immédiates et offensives pour éradiquer les situations les plus préoccupantes (le Champ de Mars fait partie des sites visés), et un plan à plus long terme, articulé autour de mesures curatives et préventives, qui reposent sur les conseils d'experts en dératisation.

La Maire de Paris a mobilisé des crédits exceptionnels (1 million d'euros) en faveur de ce plan, sans affectation particulière ou privilégiée par arrondissement ou par site.

Concernant le Champ de Mars, il fait l'objet d'un traitement intensif depuis le 16 décembre 2016 (cloisonnement de la pelouse centrale, pose d'une centaine de boîtes à appâts utilisant des anticoagulants de tous types, expérimentation d'appâts de nouvelle génération). Les équipes du Département Faune et Action de Salubrité de la DASES se rendent sur le site deux fois par semaine et travaillent en étroite collaboration avec les autres directions impliquées.

Cette mobilisation commence à porter ses fruits car la présence des rats a été fortement réduite. Le Champ de Mars reste toutefois une zone fragile et particulièrement complexe à traiter du fait de sa taille, de son ouverture 24H/24H, et des apports de nourriture liés à la fréquentation touristique et à l'activité des nourrisseurs d'oiseaux (les maraudes et la verbalisation contre le nourrissage compulsif des animaux ont par ailleurs été renforcées). Notre attention est ainsi permanente et les traitements immédiats ont été complétés de mesures curatives fortes.

Les rats pouvant accéder aux déchets contenus dans les 450 poubelles-sacs disposées sur le site, nous expérimentons jusqu'à mi-juin leur retrait sur les zones plantées centrales et les allées qui les bordent, et leur remplacement par des conteneurs. Un prestataire extérieur (intervention financée sur l'enveloppe dédiée assure la collecte de ces bacs le matin car cette mission ne peut être effectuée dans le cadre de la collecte du soir.

.../...

Madame Rachida DATI
Ancien Ministre
Maire du VII^{ème} arrondissement
Mairie du VII^{ème} arrondissement
116, rue de Grenelle
75007 PARIS

Par ailleurs, la campagne de communication en cours d'élaboration diffusera très prochainement des messages d'alerte et de prévention en direction du public.

Enfin, le Champ de Mars est un espace public dont l'entretien (et par conséquent le traitement) est placé sous la responsabilité de la Mairie centrale. La Mairie d'arrondissement ne dispose donc pas de la compétence juridique pour agir et nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande de dérogation. Il est par ailleurs important de souligner que l'efficacité des opérations de dératissage repose avant tout sur la coordination de l'ensemble des directions impliquées dans le plan, ainsi que sur une harmonisation des méthodes d'intervention sur l'ensemble des arrondissements, ce qui justifie d'autant plus son portage au niveau central.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pénélope KOMITES



.....
Copie à

Philippe CHOTARD, Secrétaire Général de la Ville de Paris

Bernard JOMIER, Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP/HP

Mao PENINOU, Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation
et du fonctionnement du Conseil de Paris